

La Rochelle :
point de situation quotidien COVID19
pour la Ville, la Communauté d'Agglomération et le CCAS
au 19 mars 2020

Dans le cadre de la lutte nationale contre la propagation du COVID19, la Ville et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle prennent toutes les dispositions nécessaires pour faire appliquer les mesures gouvernementales, protéger les agents des services publics qui poursuivent leurs missions essentielles, s'assurer de la sécurité des habitants, les plus exposés et les plus démunis en particulier. Un dispositif spécial est également mis en œuvre pour accompagner les acteurs économiques.

Au troisième jour du confinement, Jean-François Fontaine, Maire de la Rochelle, Président de la Communauté d'Agglomération, Président du CCAS, en appelle encore au plus grand respect des consignes de sécurité, de circulation et de confinement.

La Ville de La Rochelle a fourni des masques d'urgence pour le personnel soignant de l'Hôpital, aux infirmières libérales, au CCAS et aux associations qui interviennent auprès des plus démunis.

Les consignes de sécurité sanitaire étant bien observées, **les marchés alimentaires de La Rochelle se déroulent dans de bonnes conditions et restent ouverts**. Au **Marché central**, il est rappelé que l'accès est filtré entre 8 heures et 14 heures avec une jauge maximale de 50 personnes en simultané, avec un circuit matérialisé pour éviter les croisements. **Les stands en plein air sont volontairement plus écartés que d'ordinaire pour éviter les contacts**.

En revanche plusieurs regroupements interdits ont eu lieu dans certains lieux publics mercredi, aussi la Ville se voit contrainte de prendre un **arrêté municipal pour fermer les parcs, jardins et stades de La Rochelle à compter de vendredi 20 mars**.

Les cimetières seront ouverts uniquement après contact téléphonique au 05 46 51 51 51 pour l'acquisition de concessions à la suite d'un décès, pour le convoi funéraire limité à la famille proche, les démarches administratives réalisées par les services funéraires. Les portails d'accès resteront fermés aux piétons et aux véhicules en dehors de ces démarches pour la sécurité des visiteurs et des agents de la Ville.

L'accès aux jardins familiaux reste autorisé mais uniquement pour leur entretien et les consignes de sécurité sanitaire doivent être impérativement respectées.

La Préfecture a pris un arrêté pour **interdire l'accès aux plages dans le Département de Charente Maritime**.

L'épicerie sociale et solidaire de Mireuil a permis de distribuer des colis d'aide alimentaire pour les demandeurs d'asile.

Le CCAS et les associations de solidarité, en lien avec la banque alimentaire, ont décidé de mettre en place des distributions de colis alimentaire pour couvrir au mieux le territoire communal : le jeudi dans l'Ancienne Salle du marché de l'Arsenal, Place Jean-Baptiste Marcet, par le Secours populaire français, le mardi à L'épi solidaire, épicerie sociale et solidaire de Mireuil située 5ter Avenue du Président J.F. Kennedy et au Centre social de Villeneuve-les-Salines par le CCAS et le Centre social de Villeneuve-les-salines.

L'association Le toit kétatous, en lien avec le CCAS, assurera tous les vendredis soirs une **distribution de colis alimentaire pour les personnes sans domicile fixe** sur la Place du Commandant de la Motte Rouge.

Le standard du CCAS (05 46 35 21 00) est ouvert tous les jours de 9 heures à 17 heures et toute personne qui éprouve des difficultés matérielles peut être reçue sur rendez-vous et bénéficier d'aides financières pour l'achat d'aliments et de produits de première nécessité.

Le service Santé de la Ville de La Rochelle appelle les personnes vulnérables du fichier canicule tous les deux jours pour prendre des nouvelles et rappeler les consignes de confinement. Les personnes seront mises en relation avec le CCAS si besoin. 285 personnes isolées sont actuellement répertoriées. **Les personnes isolées et vulnérables peuvent se faire connaître en téléphonant au 05 46 35 21 00** au CCAS qui travaille en lien étroit avec le service santé de la ville.

L'attestation de déplacement prévoit le cas d'une visite à une personne vulnérable, aussi les habitants sont encouragés, en respectant scrupuleusement les gestes barrières, à **maintenir le lien de solidarité notamment pour les ravitaillements et prendre des nouvelles.**

Plusieurs personnes ont fait part de leur difficulté à se procurer des attestations individuelles de déplacement. Aussi **la Ville de La Rochelle déposera dès ce soir dans les commerces alimentaires des quartiers et les pharmacies des formulaires types à récupérer gratuitement.** Elle encourage aussi ceux qui le peuvent à imprimer des attestations de sortie pour leur entourage et leurs voisins.

Concernant le **transport public**, compte tenu des très faibles fréquentations des bus et de l'absence de chauffeurs, les bus 10, 12, 14, 15, 17, 18, 19, 20 et 21 circuleront uniquement aux heures de pointe **dès le lundi 23 mars.** Pour assurer le transport des personnes en dehors de ces plages horaires, le Transport à la demande (TAD) est assoupli. Il est ouvert à tous sur réservation, au plus tard 2 heures avant le départ, depuis le module de réservation sur le site Yelo ou sur l'appli Yelo, ou par téléphone au 0 810 17 18 17 (choix 3) du lundi au vendredi de 7h30 à 19 heures.

La **collecte des déchets ménagers** (bacs bleus et sacs noirs) est toujours assurée, ainsi que la collecte des recyclables (bacs et sacs jaunes) aux jours habituels. Il est rappelé de que pour des raisons sanitaires et de propreté urbaine, les habitants sont invités à respecter les horaires de sortie des bacs et sacs sur la voie publique.

Enfin, pour les commerces et les entreprises des projets de Loi sont en cours d'élaboration. La Communauté d'Agglomération tiendra des fiches d'information à disposition des commerces, artisans, TPE et PME et répond aux question sur les dispositifs d'accompagnement au 05 46 30 34 81.

Rappel des contacts

Numéro vert national : 0800 130 000 24/24h et 7/7j

Site du gouvernement : www.gouvernement.fr/coronavirus

Centre Communal d'Action Sociale : 05 46 35 21 00 tous les jours de 9h à 17h pour les plus démunis.

Entreprises : Communauté d'Agglomération au 05 46 30 34 81

Capitainerie 24h/24, 7j/7 au 05 46 44 41 20 ou capitainerie@portlarochelle.com

Transport Yélo : www.yelo.fr et 0 810 17 18 17 pour le Transport à la demande (TAD)

Accueil des enfants des personnels de santé

Centre de loisirs du Prieuré ouvert le mercredi à l'Ecole Simone Veil, Espace famille : 05 46 51 14 87

Scolarisation : Education Nationale au 05 16 52 68 09 comme suit :

- Lavoisier pour les élèves de Lavoisier, Condorcet et Barthélémy Profit ;
- Raymond Boucher pour ceux de Raymond Boucher et Bongraine ;
- Paul Doumer pour ceux d'Arcère, Massiou, Reaumur, Rey, Valin ;
- Simone Veil pour ceux de Simone Veil, Bernard Palissy, Beauregard ;
- Laleu pour ceux de Laleu et Claude Nicolas ;
- Berthelot pour ceux de Berthelot, Descartes et Loti ;
- La Genette ;
- Louis Guillet pour ceux de Louis Guillet, Grandes Varennes, Jean Bart.

Accueil périscolaire de 7h à 8h35 et de 16h30 à 19h : 05 46 51 14 87.

Anne Michon – 06 17 01 43 72 / 05 46 30 34 56

RESPONSABLE DES RELATIONS MEDIAS

Communauté d'Agglomération et Ville de La Rochelle

anne.michon@agгло-larochelle.fr / [Facebook Anne Michon](#)